

## L'expérience tunisienne entre ingénieries et temporalités

Kmar Bendana/ Université de La Manouba

J'écris ce texte alors que la Tunisie traverse un moment très particulier, difficile à qualifier, à décrire et à évaluer. Depuis le 25 juillet 2021<sup>1</sup>, une bifurcation est venue s'inscrire dans la succession de bouleversements qui secouent le pays depuis décembre 2010-janvier 2011<sup>2</sup>. Les transformations ont non seulement marqué le déroulement des faits mais également leur forme et les contenus des décisions juridico-légales comme elles ont infléchi la manière dont l'actualité, le présent de la Tunisie et son passé sont appréhendés.

Je m'exerce depuis 2011 à parler de l'histoire de la Tunisie en train de se faire, d'une façon sinon directe et systématique, du moins en partant d'événements, en les mettant dans une perspective temporelle, dans une démarche destinée à esquisser un cadre d'explication historique<sup>3</sup>. Il m'importe de considérer l'expérience en soi, depuis le déclenchement subi et inattendu de 2011. Mais comment regarder avec un prisme, des outils historiens alors que la citoyenne que je suis est plongée dans une actualité foisonnante, voire déroutante, oscillant entre attentes et frustrations ? Témoin écrivant au gré des commandes (comme celle de ce volume collectif) plus que des événements, je ne me sens pas à l'abri des écueils courants. Comment se dégager des labels (tels que le couple *réussite* ou *échec*) qui divisent de plus en plus l'opinion ? Douze ans après le déclenchement, les uns parlent de fin<sup>4</sup>, d'autres de redémarrage et même de rectification du processus

---

<sup>1</sup> A la suite de manifestations, le président Kaïs Saïed gèle le Parlement et décrète l'état d'exception. Un résumé des faits figure dans les deux billets suivants : <https://hctc.hypotheses.org/3118> (dernière consultation le 23 juillet 2022) et <https://hctc.hypotheses.org/3255> (23.7.22).

<sup>2</sup> Kaïs Saïed, enseignant de droit constitutionnel, apparaît dans les médias en 2011. Exclu par la dynamique politique jusqu'en 2019, il est élu à 72,71%. Sa popularité lui permet de cueillir le moment propice (crise du Covid 19) pour suspendre en juillet 2021 parlement et gouvernement, armés par la Constitution de 2014 de procédures de blocage. Sur fond d'une lutte de classes et d'un mécontentement généralisé, Kaïs Saïed, conservateur et populaire, parvient, malgré les pressions du parti islamiste, les interventions extérieures et les sabotages des lobbies, à décider d'un référendum le 25 juillet 2022 et d'élections législatives le 17 décembre 2022.

<sup>3</sup> Mon objectif est de doubler le prisme juridico-légal d'une ouverture sur l'histoire. Exemple : « Commémorer par décret », <https://hctc.hypotheses.org/3206> (consulté le 23 juillet 2022).

<sup>4</sup> « Fin de la Révolution, début de l'histoire », interview de Hamadi Redissi dans *Al-Jumhuriyya* (en arabe), juillet 2022. [https://aljumhuriya.net/ar/2022/07/07/%D9%87%D9%84-%D8%A7%D9%86%D8%AA%D9%87%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%AB%D9%88%D8%B1%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3-%D9%88%D8%A8%D8%AF%D8%A3-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%A7%D8%B1%D9%8A%D8%AE%D8%9F/?fbclid=IwAR3RBxMXT\\_QHHDcWGD5oV0H77tuukw-SirmsXDbx0MDbRgG1VdwClb1peG0M](https://aljumhuriya.net/ar/2022/07/07/%D9%87%D9%84-%D8%A7%D9%86%D8%AA%D9%87%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%AB%D9%88%D8%B1%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3-%D9%88%D8%A8%D8%AF%D8%A3-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%A7%D8%B1%D9%8A%D8%AE%D8%9F/?fbclid=IwAR3RBxMXT_QHHDcWGD5oV0H77tuukw-SirmsXDbx0MDbRgG1VdwClb1peG0M) (consulté le 23 juillet 2022).

révolutionnaire<sup>5</sup>. *Trahie, confisquée, inachevée, bloquée, cachée...* les qualificatifs déclinent toutes sortes de cadres de jugement qu'on ne peut pas ignorer mais qu'il est nécessaire de « surmonter » si on veut soumettre les différentes séquences à une réflexion suivie.

Je n'ai rien à ajouter au débat inévitable entre les taxinomies mobilisées pour classer la nature des événements survenus : *révolution, révolte, transition, soulèvements, émeutes, intifada*<sup>6</sup>... Ces termes désignent tour à tour une situation qui, se prolongeant sur la durée, ne peut se passer de descriptions et de narrations provisoires. Mon objectif est de parvenir à rester en dehors des limites imposées par les catégories, à aller au-delà, pour tirer le meilleur profit des significations qui apparaissent au fil du temps.

Une précision pour circonscrire mon texte : si, conformément à la typologie de Jack A. Goldstone<sup>7</sup>, on se contente de limiter la Révolution tunisienne à une *révolution politique*<sup>8</sup>, on peut la lire comme le produit d'une lutte pour l'orthodoxie constitutionnelle, disputée par des factions rivales depuis 2011<sup>9</sup>. L'importance et la prééminence des acteurs juristes sur la scène politique en est un des indices. La concurrence entre les voix politiques dessine une distinction entre appels sécularistes et voix théocratiques, une ligne qui épouse les méandres, les paradoxes et les ambiguïtés de l'article 1 de la Constitution de 1959<sup>10</sup>. Se borner à l'aspect politique jure avec le caractère multidimensionnel de l'événement révolutionnaire, laisse de côté les composantes économiques, minore les structures sociales et culturelles et la lente perfusion des mutations, avant et après 2011. Nous nous y limiterons cependant par commodité, en raison du contexte d'écriture de ce papier et parce que les rebondissements de l'actualité tunisienne se concentrent sur l'appareillage politique post-2011.

---

<sup>5</sup> L'expression *Tashîh al-masâr* [rectification du processus] est d'actualité notamment parmi les adeptes du Président Kaïs Saïed. L'expression est reprise dans le préambule du projet de Constitution 2022.

<sup>6</sup> « Des mots pour l'histoire. Notes sur le vif d'une transition (Tunis, janvier-novembre 2011) », *Écrire l'histoire*, 11 (printemps), 2013, pp. 17-24.

<sup>7</sup> Jack A. Goldstone, *Revolutions : a very short introduction*, Oxford University Press, 2013.

<sup>8</sup> Par comparaison avec l'Égypte, la Libye, le Yémen, la Syrie... expériences concomitantes en 2011.

<sup>9</sup> Schématiquement, on peut distinguer quelques grands massifs : une mouvance nationaliste destourienne, une tendance islamo-arabiste, un courant séculariste avec une grande propension de l'électorat à l'indéfinition. Dans la phase actuelle, une partie de la population exprime un rejet du chemin fait depuis 2011 et de l'élite qui en aurait « profité » aux dépens du « peuple ». Une partie de la popularité de Kaïs Saïed s'appuie sur cette dernière frange.

<sup>10</sup> « *La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, l'Islam est sa religion, l'arabe sa langue et la République son régime* ». L'article, repris dans le texte de la Constitution de 2014, est supprimé dans le projet de Constitution de 2022.

## Ingénieries

On peut résumer l'ensemble des mutations juridico-légales portées sur le terrain tunisien autour de trois axes : la prolifération des partis (et des associations), les élections, la mise en place d'un régime d'assemblée, suite à la promulgation de la Constitution de 2014<sup>11</sup>.

La libération de la parole qui a structuré puis suivi les premières semaines insurrectionnelles contribue à ouvrir la porte devant partis et associations qui se ruent sur les nouvelles procédures. L'empressement à organiser des activités politiques a vite pris des proportions incontrôlées portant le nombre, déjà faramineux des associations sous Ben Ali, à presque 20.000. Depuis, on a appris le rôle néfaste joué par une multitude de coquilles juridiques, alimentées par des capitaux occultes poursuivant des objectifs divers, ayant conduit à des scandales mafieux ou sociaux<sup>12</sup>. Fin 2022, le nombre des partis politiques s'élève à 237 alors que 12 seulement ont pu accéder à la représentativité parlementaire. Cette débauche d'autorisations et d'inscriptions est un symptôme du désordre activiste qui a suivi le long règne du parti unique sur la vie politique tunisienne.

La procédure des élections constitue le théâtre politique le plus régulier depuis 2011. Une *Instance Supérieure Indépendante des Elections (ISIE)* voit le jour en mai 2011 pour organiser les élections d'octobre 2011<sup>13</sup>. L'*ISIE* enchaîne quatre présidents et déploie son personnel (régulier et occasionnel) sur le territoire et au sein de la diaspora. Le changement de présidents et de personnel exige des enquêtes ultérieures pour vérifier le degré de fiabilité des opérations et des résultats électoraux comme il faudrait revenir sur les modes de financement des campagnes et des candidats<sup>14</sup>.

Trois rendez-vous aboutissent à faire élire une *Assemblée Nationale Constituante (ANC, 2011-2014)*, deux *Assemblées de Représentants du Peuple*

---

<sup>11</sup> Kmar Bendana, « Une lecture de la Constitution tunisienne de 2014. Questions d'histoire », *Les transitions arabes. La place de l'islam dans les polarisations politiques et confessionnelles*, Anna Bozzo & Pierre-Jean Luizard (dir.), Roma TrePress, 2015, pp. 167-180.

<sup>12</sup> L'affaire de l'école coranique de Regueb qui éclate en 2019 est un des épisodes les plus virulents dans la dénonciation du désordre des associations, de leurs financements douteux et des dangers sociaux qu'elles représentent.

<sup>13</sup> Kamel Jendoubi, *La Tunisie vote. Récit d'un acteur engagé*, Tunis, Nirvana, 2022.

<sup>14</sup> Pour la première fois depuis 2011, une enquête sur les financements des campagnes électorales est lancée en juillet 2022.

(ARP, 2014-2019 ; 2019-juillet 2021) et deux présidents de la République au suffrage universel (Béji Caïd Essebsi, 2014-2019 ; Kaïs Saïed, depuis 2019). Le taux de participation aux élections atteint deux pics, aux législatives de 2011 et aux présidentielles de 2019, sans dépasser le taux de 40% du corps électoral<sup>15</sup>. L'unique session d'élections municipales (mai 2018), a enregistré le plus fort taux d'abstention (66,3%).

Mode électoral<sup>16</sup> et dispositif constitutionnel sont les cadres d'une lutte entre les organes législatif et exécutif (à deux têtes : présidences de la République et du gouvernement) et les terrains des tensions nées de l'impossible hégémonie d'un président de la République aux prérogatives limitées<sup>17</sup>. Le « coup de force » du 25 juillet 2021 s'explique, en partie, par ce déséquilibre entre les pouvoirs, en plus des blocages (la Cour Constitutionnelle qui aurait dû être créée en 2015 ne voit pas le jour) qui ont jalonné les législatures 2014 et 2019.

Ce tableau des mécanismes institutionnels post-2011 concerne, sur fond de légalisme textuel, une société politique polarisée (en gros entre islamistes et sécularistes) et des instances de régulation moins indépendantes que ne le proclament leurs titres<sup>18</sup>. La Constitution du 27 janvier 2014 – principal produit des conflits – ne parvient pas à établir un minimum de stabilité politique. Onze gouvernements en douze ans, des centaines de ministres échouent à donner une impulsion économique valable à la Tunisie dont les maux sociaux (chômage, corruption, déficit fiscal, déséquilibre régional, manque d'infrastructures et de suivi...) ont déclenché les mouvements protestataires de décembre 2010 : comme l'écrit Sami Zemni,

« Ce compromis [suite à la Constitution de 2014] a *certainement* [Nous soulignons.] mis en place un régime démocratique et doté la deuxième république de nouvelles institutions, même si ce compromis n'a pas complètement assuré la stabilisation de la vie politique, dans le sens où, depuis 2014, le jeu politique s'est polarisé davantage. Somme toute, le compromis

---

<sup>15</sup> Le plus fort taux par rapport aux électeurs inscrits est enregistré aux présidentielles de 2019 : 39,27%.

<sup>16</sup> Le scrutin de liste proportionnel aux plus forts restes choisi pour les élections de l'ANC en 2011 est maintenu pour les législatures suivantes. Éric Gobe, « Système électoral et révolution : la voie tunisienne », *Pouvoirs*, 2016/1, n° 156, pp.71-82, <https://doi.org/10.3917/pouv.156.0071> (26.7.22).

<sup>17</sup> Chapitre IV, titre 1 de la Constitution du 27 janvier 2014. Le duel entre le président Béji Caïd Essebsi et le chef du gouvernement Youssef Chahed (2016-2019) puis les trois gouvernements malheureux (octobre 2019-juillet 2021) choisis par le président Kaïs Saïed ont creusé la crise en haut de la pyramide.

<sup>18</sup> Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), 2011 ; Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAÏCA), 2013 ; Instance Vérité et Dignité (IVD), 2013 ; Conseil supérieur de la magistrature (CSM), 2016.

historique de 2014 n'a pas changé d'une manière nette le bloc historique qui a gouverné la Tunisie depuis l'indépendance »<sup>19</sup>.

Au-delà de l'aspect procédural induit par ces mécanismes et par les luttes pour accéder au pouvoir qu'elles recouvrent, il convient de considérer l'expérience tunisienne à travers les prismes temporels de sa composition sociale, de son armature économique autant que de ses structures politiques et des mentalités des individus et leur impact dans la société.

## Temporalités

Les dynamiques temporelles varient en fonction des séquences. L'évolution de l'État depuis 1956, la formation de l'administration, les orientations économiques, la charpente législative comme les outils de gestion se caractérisent par des cadres juridiques stagnants et des logiques de gouvernance qui datent. Même si on note en surface une recomposition du paysage et du personnel politiques, la distorsion entre la société et l'État (pays réel et légal) éclate de façon flagrante au cours de la décennie post-2011. Les mentalités régissant les relations et demandes sociales, les transformations au sein de la cellule familiale, les exigences de droits, les appétits des jeunes de toutes conditions résonnent avec les mutations globales des modes de vie, de circulation, de communication et de relation en vigueur dans la région et dans le monde. La part des femmes et des jeunes qui s'exprime au grand jour dans la vie sociale, économique et culturelle comme dans les mobilisations ne parvient pas à s'imposer dans les modes de gouvernance après la révolution<sup>20</sup>.

Une partie des changements souterrains perce cependant à travers la « société civile » locale<sup>21</sup>, un ensemble d'organisations qui s'est constitué au cours des décennies Bourguiba et Ben Ali, polymorphe, dispersé et agissant

---

<sup>19</sup> Sami Zemni, « De quoi la Révolution tunisienne est-elle le nom ? Quelques réflexions sur la théorie de la révolution », *Revue tunisienne de science politique*, n° 5, janvier 2021, numéro spécial 10<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution, *Révolution, Transition et théorie politique*, pp. 75-102.

<sup>20</sup> Amel Ben Rhouma & Bilel Khouk, « L'accès des femmes aux postes de gouvernance en Tunisie. Une analyse en termes de capacités », *Travail, genre et sociétés*, 2019/1 (n° 41), pp. 105-125 ; [https://www.giz.de/en/downloads\\_els/GIZ\\_IDM\\_2103\\_La-participation-des-jeunes-a-la-vie-publique-locale\\_FR.pdf](https://www.giz.de/en/downloads_els/GIZ_IDM_2103_La-participation-des-jeunes-a-la-vie-publique-locale_FR.pdf) (26.7.22).

<sup>21</sup> On peut faire remonter son histoire à la naissance de la Khaldounia en 1896. Voir Antoine Hatzenberger, *Aux origines de la Khaldounia*, Tunis, Arabesques/BnT, 2022.

surtout dans les milieux des enseignants, syndicalistes, avocats, artistes<sup>22</sup>... Le tissu associatif tunisien profite de l'ouverture des libertés pour se renforcer quantitativement et s'organiser qualitativement. Le féminisme tunisien vieux de trois à quatre générations contribue à forger une capacité à opposer au pouvoir des idées, des initiatives et des pratiques ; des associations naissent avec des objectifs, des langages et des styles différents<sup>23</sup>. La parité hommes/femmes horizontale puis verticale sont inscrites dans le Code électoral<sup>24</sup>. Le syndicat des journalistes (créé en 2008) revivifie ses énergies animatrices<sup>25</sup> et des plates-formes agrégeant des associations tracent des modes d'intervention adaptés aux contenus et formes d'aspiration émergents<sup>26</sup>. Des associations militent activement pour les droits LGBT (Mawjoudine, Damj, Kelmti...)<sup>27</sup>, ceux de l'environnement (Association tunisienne des droits de l'environnement...) ou contre l'économie de rente et d'oligopole (Association Alert).

Les débats de la décennie post-2011 élargissent certes l'espace public et reflètent des avancées, mais elles sont limitées à des textes qui attendent leurs applications sur le terrain<sup>28</sup>. Quand les modèles émancipatoires parviennent à devenir des lois, ils se heurtent à un appareil étatique qui n'a renouvelé ni organes, ni méthodes ni philosophie sécuritaire : malgré des aides octroyées aux réformes, l'armée, la police, la magistrature n'enregistrent pas de transformations notables dans leurs textes, leurs pratiques ni leurs recrutements. Le tropisme constitutionnel accapare les débats et l'État ne parvient pas à introduire une fiscalité plus redistributive. Centralisation et torpeur bureaucratiques n'empêchent cependant pas l'effilochage d'une autorité rongée autant par l'opacité de l'exercice du pouvoir, par la corruption que par des mouvements sociaux permanents<sup>29</sup>, des promesses éphémères sur fond de négociations déséquilibrées ou fallacieuses.

---

<sup>22</sup> Sana Ben Achour, « Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté », *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Anna Bozzo & Pierre-Jean Luizard (dir.), 2011.

<sup>23</sup> Exemples : *Aswat Nissa* née en 2011 ; *Chouf*, 2013 ; le mouvement *Ena Zeda*, 2019.

<sup>24</sup> Décret-loi du 18 avril 2011 ; loi du 15 juin 2016.

<sup>25</sup> Le dernier bureau élu en septembre 2020 est composé de six hommes et trois femmes.

<sup>26</sup> La plate-forme *Jamaity* née en novembre 2015 regroupe plus d'une soixantaine d'associations : <https://jamaity.org/association/association-jamaity/>

<sup>27</sup> Jinan Limam, *Les associations LGBTQI++*. *Emergence d'un nouveau militantisme humain*, Tunis, Heinrich Böll Stiftung, 2017.

<sup>28</sup> On peut citer par exemple : la loi intégrale sur la violence à l'égard des femmes, juillet 2017 ; le rapport de la Commission des libertés Individuelles et de l'égalité (*COLIBE*), 2018.

<sup>29</sup> Chiffres du Forum tunisien des droits économiques et sociaux (*FTDES*).

Faire le tour des discordances (notamment entre État et société) est plus difficile que de dresser le tableau institutionnel post-2011 tenté plus haut. Le monde des médias (dont l'institutionnalisation et la régulation sont empêchées) est l'un des terrains traduisant un télescopage des temporalités. Après l'éclatement du monopole de l'État, les règles du marché, de la consommation et de la publicité l'emportent sur d'autres normes, plus lentes à s'infiltrer, dans le respect des règles morales. Le glissement vers le numérique, la montée en puissance de l'arabe dialectal et la « nationalisation » de la majorité des contenus sont les marques les plus importantes de la dernière décennie<sup>30</sup> alors que les dimensions légales, professionnelles et éthiques n'ont pas trouvé le chemin ni la pédagogie nécessaires pour s'imposer.

Si on veut dégager des maillons chronologiques provisoires, on note les décalages qui séparent le temps (entravé) des décisions, voire des propositions de réformes du temps (déchaîné) de l'exploitation économique immédiate. Comme le dit Larbi Chouikha :

« Dix ans après l'adoption des textes de loi qui réglementent et organisent les médias, tous confondus, les réformes structurelles peinent à se mettre en place. Conséquences palpables de cette situation : les entreprises médiatiques sont livrées à elles-mêmes. Et elles ont succombé à leur tour, aux sirènes de l'audimat, par la recherche du *buzz*, au mépris, souvent, des principes juridiques, professionnels, et surtout éthiques. De plus, la question de la transparence des sources de financement se pose avec d'autant plus d'acuité que le budget publicitaire dont bénéficient les médias audiovisuels ne suffit nullement à couvrir leurs besoins. »<sup>31</sup>

La crise soudaine du *Covid-19* apporte depuis mars 2020, son lot de révélations sur l'ampleur des réformes à introduire dans les secteurs de la santé, du transport et de l'éducation dont les acquis datent des premières décennies après l'indépendance<sup>32</sup>. Les cadres juridiques s'avèrent éculés et les logiques anciennes d'exploitation alourdissent le quotidien et entravent le développement d'un pays où s'étend la pauvreté, où s'accroissent les inégalités et où les problèmes sociaux se compliquent.

---

<sup>30</sup> Leïla Amamou, « Les médias tunisiens après la révolution », <https://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-01272512/document> (23.7.22).

<sup>31</sup> Larbi Chouikha, Entretien au journal *La Presse de Tunisie*, 21 juin 2021, <https://lapresse.tn/101031/larbi-chouikha-ancien-professeur-a-linstitut-de-presse-et-des-sciences-de-linformation-a-la-presse-la-confiance-des-tunisiens-a-legard-des-medias-s-2/> (23.7.22).

<sup>32</sup> *La Tunisie à l'épreuve du Covid 19*, Hamadi Redissi (dir.), Tunis, OTD/ Fondation Friedrich Ebert, 2020.

Si les réseaux sociaux contribuent à accélérer le temps politique (sans instaurer une culture de la citoyenneté), des formes de présence du passé se reflètent dans les références des débats publics. L'évocation d'une 3<sup>ème</sup> République (à créer après les élections de décembre 2022, sur la base d'une nouvelle Constitution), la fixation du référendum au 25 juillet 2022 (fête de la République, instaurée en 1957), l'attachement des acteurs à la prééminence du texte constitutionnel sont autant de signes inscrivant le présent tunisien dans une épaisseur historique.

### **Créativité critique**

Afin de donner une épaisseur au tableau schématique de ce qui se déroule sur la scène politique, regardons du côté de la production intellectuelle et artistique qui déploie, depuis 2011, une diversité des styles d'expression, avec un impact temporel différent. Romans, poèmes, films, photos, chansons touchent en effet les individualités et traversent les intimités de chacunE. Ils sculptent lentement et silencieusement les idéaux et les subjectivités. Ce laps de douze ans a vu poindre des dynamiques creusant l'exercice des libertés et transformant la créativité culturelle, artistique et intellectuelle. Leur réception par le public tunisien (malgré un manque flagrant de moyens et d'infrastructures dans tout le pays) impacte l'histoire en train de se dérouler de façon plus profonde et moins facile à pister que les vagues d'essais écrits à chaud, après l'irruption révolutionnaire de 2011.

Dans la littérature (en arabe et en français), dans le théâtre, le cinéma, les arts plastiques, la danse, la photographie, la bande dessinée, la musique<sup>33</sup>... les espaces d'expression et de production se diversifient et donnent la mesure d'un éveil à des questions et des aspirations inaperçues ou étouffées avant 2011<sup>34</sup>. On peut parler à ce propos d'une « société civile » d'un autre type, plus ample, construisant sur la durée des outils d'expression, échafaudant des réseaux d'adresse à la société et possédant des capacités d'influence, qui

---

<sup>33</sup> On peut citer pêle-mêle les films *Pousses de printemps* d'Intissar Belaïd, 2014, *Vent du Nord* de Walid Mattar, 2017, *Tlamess* de Alaeddine Slim, 2019, *Tout va bien Lella ?!* de Rabeb M'barki, 2018 ; les ouvrages de Kamel Zaghbani, *Makînat es-sa'âda [La machine du bonheur]*, 2017, *Chroniques du Razi*, d'Aymen Daboussi, 2016, *Les rêves perdus de Leïla* de Mohamed Harmel, 2020 ; l'œuvre picturale de Nabil Souabi et de 'Atef Maâtallah ; les photographies de Fakhri Ghazel, Yassine Gaïdi, Douraïd Souissi ; les pièces *Fantastic City* d'Ahmed Amine Ben saâd, 2019, *Club de chant* de Cyrine Guennoun et Rym Haddad, 2021, *Flagrant délit* d'Essia Jaïbi, 2022...

<sup>34</sup> Les genres musicaux comme le rap, l'électronique et le *mezoued* sont aujourd'hui en pleine fécondité.

peuvent contribuer, à leur vitesse et à leur façon, à faire advenir une société politique d'une facture nouvelle. La productivité culturelle tunisienne post-2011 appelle des approches précises et des enquêtes appropriées car elle est porteuse d'une créativité qui accompagne et entretient un esprit de changement. S'appuyant sur la libération de la parole, elle reflète les désirs d'innovation, voire de rupture envers la société tunisienne avec ses entraves politiques, bureaucratiques, économiques et mentales.

Au sein de cette lame de fond créative et réflexive, je voudrais saluer une lueur à l'horizon des sciences humaines et sociales, particulièrement pauvres et mal aimées par les politiques publiques de l'enseignement et de la recherche en Tunisie. Alors que la sphère universitaire souffre d'une décennie post-2011 défavorable (départ des compétences, manque d'investissements dans la gestion et dans la pédagogie, arrêt des recrutements), une revue de science politique semestrielle parvient à naître en février 2019 : la *Revue tunisienne de science politique*, dirigée par Hatem M'rad, coéditée par les Éditions Nirvana et les Presses de l'Université de Montréal, qui en est aujourd'hui à sa septième livraison<sup>35</sup>.

Par ailleurs, un programme de recherche vient d'être lancé (en mai 2022) par Yadh Ben Achour<sup>36</sup>, au sein de l'Académie des Lettres, des Sciences et des Arts, Baït al Hikma, sous le titre *Écrire l'histoire de la Révolution tunisienne*<sup>37</sup>.

Ces initiatives portent la promesse de créer en Tunisie, avec des connexions et des ouvertures internationales, des lieux de réflexion, des occasions d'échanges et des opportunités d'analyse qui peuvent, en partant de l'évolution des événements en Tunisie, se donner le temps et les moyens de soumettre les analyses aux travaux effectués ailleurs, aux méthodes utilisées sur d'autres terrains, aux formulations théoriques et conceptuelles créées jusque-là. Si des espaces d'échange et de production se creusent, on peut s'attendre à voir se diversifier les voies par lesquelles il est possible de dépasser

---

<sup>35</sup> On en trouvera une présentation sur le site de l'Association internationale de science politique, <https://www.ipsa.org/na/journal/revue-tunisienne-de-science-politique-rtsp> (23.7.22).

<sup>36</sup> Voir la série de cours « Les révolutions dans la pensée et dans l'histoire des faits » du Collège de France dans le cadre de la Chaire annuelle des *Mondes francophones*, 2019-2020.

<sup>37</sup> Un séminaire de recherche à l'Institut supérieur d'histoire de la Tunisie contemporaine (Université de La Manouba) s'est tenu entre 2012 et 2017 sous le titre *Révoltes et révolutions en question*. L'ouvrage *Thawra(t). Approche comparée des révoltes et révolutions (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Habib Belaïd, Kmar Bendana & Sihem Kchaou (dir.), 2014, est le produit d'un colloque, faisant partie des cycles qui ont traité des textes comme des images issus de la révolution tunisienne.

la volatilité de la production éditoriale en fixant les énergies critiques, en approfondissant les pistes, en croisant les hypothèses, en confrontant les résultats dans l'espoir de dégager des interprétations nourries d'observations de terrain.

## Conclusion

Dans l'effort de considérer la Tunisie comme un terrain en soi croisant facteurs globaux, contraintes locales et situations instables, il faut admettre l'inconfort de penser que, depuis 2011, la tournure des événements comporte des moments intrinsèques, aux portées multiples<sup>38</sup>. La bifurcation entamée depuis juillet 2021<sup>39</sup> révèle que les rebondissements ne sont pas achevés, que le sens est pour l'instant in-décriptable, que d'autres phénomènes peuvent apparaître (pas seulement des monstres ?) dans tous les domaines (religieux, économique, social, technologique, sanitaire, culturel, écologique...).

Une révolution (même limitée au politique) peut commencer comme une guerre (le 1<sup>er</sup> novembre algérien) ou par un acte (l'immolation de Bouazizi) mais peut-on y mettre fin comme une crise (les économistes ont imaginé le New Deal pour « vaincre » la crise de 1929) ? Ce papier a consisté à présenter une chronologie provisoire en commentant quelques balises juridico-légales avec le sentiment que la société tunisienne doit pouvoir passer de l'étape de la réclamation des droits (le texte constitutionnel de 2014 est significatif) à l'exercice de la citoyenneté (apprentissage des devoirs et mise en pratique des règles et lois, respect des institutions). L'histoire nous enseigne que cela passe par des textes, des pratiques et une incorporation individuelle et collective des normes et usages institués. Forger une culture citoyenne prend du temps, après des décennies d'exercice autocratique du pouvoir.

Pour l'heure, il s'agit d'exploiter la teneur empirique de l'expérience en consignait, documentant et classant les événements, en reliant les faits afin de restituer les genèses et les impacts, de mettre de la profondeur temporelle en attendant de dégager des éléments de compréhension durable. En somme, il

---

<sup>38</sup> Les retombées sur la jeunesse, le chômage en particulier (notamment des diplômés), restent peu étudiées, non traitées.

<sup>39</sup> Peut-on faire l'hypothèse d'un passage populiste obligé ? Voir Hamadi Redissi, Hamed Chekir, Mahdi Elleuche et Sahbi Khalfaoui, *La tentation populiste. Les élections de 2019 en Tunisie*, Tunis, Cérés Éditions/Friedrich Ebert, 2020.

faut prendre le temps de paver le cheminement de cailloux (ceux du *Petit Poucet*) pour ne pas en perdre de vue les étapes ni la complexité.

Texte à paraître dans les actes du colloque *Penser la révolution tunisienne*,  
sous la direction de Salim Abdelmajid et Elea Garnier,  
Université Toulouse-Jean Jaurès.

**Mots-clés** : Révolution/Transition/Tunisie/Politique/Temporalités

**Résumé** : La Révolution tunisienne qui a éclaté en décembre 2010/janvier 2011 enchaîne séquences et bifurcations. Capter les formes et les limites des transformations apportées à sa gestion politique depuis douze ans ne suffit pas à prendre la mesure de ce qui se joue en profondeur et sur la durée. L'exercice aide cependant à comprendre les enjeux immédiats de pouvoir et les blocages sous-tendus par les facteurs de résistance au changement confrontés aux aspirations individuelles et aux attentes d'une société en ébullition.

**Biographie :**

**Kmar Bendana** est professeure émérite d'histoire contemporaine à l'Université de La Manouba (Tunisie) et chercheuse associée à l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC, Tunis).

Elle est membre du comité de rédaction de la revue **IBLA**.

KB s'intéresse à l'histoire des intellectuels et de la culture politique tunisiennes à l'époque contemporaine. Ses travaux portent sur l'histoire des revues, du cinéma et sur les conditions de production du savoir (les manuels, l'université, les institutions culturelles). Ses objets d'étude privilégiés sont la traduction, le co-linguisme et l'historiographie en lien avec l'évolution des sciences humaines et sociales consacrées à la Tunisie.

Depuis 2011, KB tient un blog : <https://hctc.hypotheses.org/>

→ Pour consulter la liste de ses publications :  
<https://hctc.hypotheses.org/travaux-scientifiques>

## Références

- Allal, Amin & Geisser, Vincent, *Tunisie. Une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* CNRS Editions/ Nirvana, 2018.
- Baduel, Pierre-Robert, *Un temps insurrectionnel pas comme les autres*, Paris, Non lieu, 2018.
- Baduel, Pierre-Robert, *Quand la Tunisie ouvre la voie. Combats et débats d'une année révolutionnaire*, Paris, Non lieu, 2020.
- Ben Achour, Yadh, *La révolution, une espérance*, Paris, Collège de France, 2022.
- Bendana, Kmar, *Chronique d'une transition*, Tunis, Script Éditions, 2011.
- Bendana, Kmar, *Parler en historienne après 2011*, Université de La Manouba, 2017.
- Before the 14th., Instant Tunisien, Archives de la Révolution*, catalogue de l'exposition présentée au musée national du Bardo (Tunis) puis au Mucem (Marseille), 2019.
- Dakhli, Leyla, dir. *L'esprit de la révolte. Archives et actualité des révolutions arabes*, Paris, Seuil, 2020.
- Gassoumi, Mouldi, *Mujtama' al-thawra wa ma ba'd ath-thawra, [La société de la révolution après la révolution]* Sfax, Dar Mohamed Ali, 2020.
- Gherib, Baccar, *Penser la transition avec Gramsci. Tunisie (2011-2014)*, Tunis, Éditions Diwen, 2017.
- Hanin, Maher, *Mujtama' al-muqawwama [La société de résistance]*, Tunis, Les Mots passants, 2019.
- Jendoubi, Kamel, *La Tunisie vote*, Tunis, Nirvana, 2021.
- Kerrou, Mohamed, *L'autre révolution*, Tunis, Cérés Editions, 2018
- Kerrou, Mohamed, *Jemna l'oasis de la révolution*, Tunis, Cérés Editions, 2021.
- Lakhdhar, Latifa, *Une révolution et son contraire*, Tunis, Nirvana, 2020.
- Laghmani Slim, *Écrits politiques et constitutionnels depuis la révolution*, Tunis, Nirvana, 2020.
- Redissi, Hamadi, Chekir, Hafedh, Elleuche, Mahdi et Khalfaoui Sahbi, *La tentation populiste. Les élections de 2019 en Tunisie*, Tunis, Cérés Éditions/Friedrich-Ebert-Stiftung, 2020.
- Révolution, Transition et théorie politique. Revue tunisienne de science politique* n° 5, Numéro spécial 10<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution, janvier 2021.

Timoumi, Hédi, *Mawussu'at ar-râbi'î al-'arabi fî Tûnis 2010-2020*, [*Encyclopédie du printemps arabe en Tunisie*], Sfax, Dar Mohamed Ali, 6 vol., 2021.

*Thawrat. Approche comparée des révoltes et révolutions (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du XV<sup>e</sup> colloque de l'ISHTC, La Manouba, Université de la Manouba/ISHTC, 2014.